Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 679-2022 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 615-2018 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS PERMETTANT LES POULAILLERS DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 9 août 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement # 679-2022 modifiant le règlement 615-2018 sur les permis et certificats permettant les poulaillers dans le périmètre d'urbanisation;

QUE le règlement numéro 679-2022 entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 10 août 2022;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 10e jour du mois d'août 2022.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier